



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 07/09/2023

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représentées :	Votants :
15	11	2	13

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES Stéphanie DUFOURNET, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absentes excusées : Christine BONDAZ, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA

Absent non excusé : Alexis DORANGE-PATORET

Mme Christine BONDAZ a donné pouvoir à M. Franck CORCELLE

Mme Anne-Marie JUNG a donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND

Mme Stéphanie DUFOURNET a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTATION PAR LE SYNDICAT DES USSÉS DU PLAN D'ACTION SUR LES CORRIDORS BIOLOGIQUES DU CONTRAT DE TERRITOIRE DU PLATEAU DES BORNES

Présentation par Mmes Odile MONTANT (élue référente du CTENS Plateau des Bornes) et Eléa ROSTAING (Syr'usses) du plan d'action sur les corridors écologiques et des cartographies des Infrastructures Agroécologiques (IAE) qui sont à préserver (cartographies élaborées par ASTER).

Il est conseillé de prendre en compte les IAE dans les PLU en tant qu'éléments remarquables du paysage afin d'être vigilant à leur préservation car le plateau des Bornes est vieillissant. Les IAE sont répertoriées en plusieurs catégories (arborées/herbacées, prairies, jachères, lithiques, en eau...).

Présentation d'une cartographie des zones humides et d'une cartographie des corridors écologiques qui favorisent un brassage génétique des espèces.

Monsieur Aegerter demande si la cartographie des IAE reprend les haies protégées par la Politique Agricole Commune (PAC).

Mme Rostaing répond qu'il faudrait superposer ces différentes couches de cartographies et les synthétiser.

Il est recommandé d'identifier les multiples propriétaires (problème de la parcellisation et du morcellement des forêts) et les exploitants agricoles pour les informer et voir avec eux ce qu'il est possible de faire en termes de protection des IAE existantes, voire de création de nouvelles IAE dans les zones déficitaires (plantation de haies, arbres...), ce qui peut être subventionné par le Département.

Mr Roux souhaiterait la transmission du document informatique afin de pouvoir bien identifier les zones, superposer et synthétiser les différentes couches, contrôler l'existence de certains ruisseaux...Par ailleurs, Mme Montant suggère de faire passer un récapitulatif dans les bulletins municipaux.

M. le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- **désignation des représentants de la commune à la CLECT**
- **convention Bief du Châtelet**

Ajout de ces points approuvés à l'unanimité.

1) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE
--

Mme DUFOURNET Stéphanie a été élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 04/07/2023
--

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04/07/2023 est approuvé à l'unanimité.

3) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui doivent être portées à connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Décision n°10/2023 : Chemin rural de la Loué – bornage du périmètre

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 ;

Vu le projet de prolongement du chemin rural de la Loué ;

Considérant la nécessité de procéder à des relevés avant les opérations de bornage et de division de terrains :

La proposition présentée par le cabinet CARRIER, chiffrée à la somme de 7709,00 € H.T. € est approuvée.

Il est suggéré de faire venir le propriétaire pour étudier les différentes options existantes.

Décision n°11/2023 : Déplacement de la concession n°165

Vu les travaux de rénovation du cimetière et notamment la création d'un jardin du souvenir à proximité de la concession n°165 ;

Vu l'accord de Mme GIRARDOZ Corinne, petite fille de Mme Emilia CAUVELET concessionnaire fondatrice, pour le déplacement de la sépulture sise à l'emplacement n°B 22 ;

Considérant que suite aux travaux de reprise, le libre accès à la concession susvisée a été rendu moins adapté.

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de la demanderesse, l'emplacement P 41 bis au cimetière pour la concession familiale et perpétuelle n°165.

La durée initiale de la concession créée le 1^{er} juillet 1985 reste inchangée, seul l'emplacement fait l'objet d'une modification. Mme VIVIAND précise que cela permettra de finaliser la réalisation du jardin du souvenir.

Cette modification et les travaux qui en découlent sont effectués à titre gratuit.

Mme GIRARDOZ Corinne s'engage à accepter le nouvel emplacement, sans que la Commune ne puisse être tenue responsable d'un éventuel dommage.

Une réflexion sur la possibilité de faire un monument pour les poilus va être lancée.

Il convient par ailleurs de récupérer une stèle auprès de l'entreprise Bossonnet.

Droit de Prémption Urbain :

NÉANT

4) MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE (THRS)

Une nouvelle liste des communes en « zone tendue » pour le logement a été publiée par décret le 25/08 : 182 communes sont concernées en Haute- Savoie, dont Cornier. Les communes entrant dans le zonage disposent d'un levier fiscal supplémentaire avec la possibilité d'instituer une majoration comprise entre 5% et 60% de la part leur revenant de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale dite « THRS ». Les délibérations instituant la majoration de THRS devront avoir été adoptées avant le 01/10/2023 pour une application au titre de l'année 2024.

Le décret du 25/08 a pour objectif principal de « remettre des logements vacants ou des résidences secondaires sur le marché de l'habitat permanent et ainsi de limiter la hausse des prix et des loyers dans ces communes ». Les communes en zone tenue instaurant une majoration de la THRS ne percevront plus les recettes associées à la taxe sur les logements vacants (TLV), ces 2 taxes ne pouvant être perçues simultanément. Des modalités de compensation de la perte de la TLV doivent être définies.

Le produit attendu en 2023 pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires est de 18 680 €.

Considérant à l'unanimité ne pas avoir suffisamment d'éléments pour prendre une décision, les élus décident de ne pas majorer la THRS cette année.

5) EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Cornier s'est portée candidate pour expérimenter le Compte Financier Unique (CFU). Il s'agit d'un document comptable commun à l'ordonnateur et au comptable qui remplacera les actuels comptes administratifs et comptes de gestion. Conçu pour être plus simple et plus lisible, il doit apporter des simplifications et contribuer à l'amélioration de l'information financière et de la transparence des comptes.

Monsieur le Maire précise que la participation de la commune doit être actée dans une délibération autorisant le maire à signer une convention avec la Préfecture, la DDFIP et le comptable public.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE l'expérimentation du Compte Financier Unique en vague 3 ;

II-DIT qu'il sera produit un Compte Financier Unique pour le budget principal ;

III-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention formalisant l'expérimentation du CFU avec les services de l'état.

6) BUDGET GÉNÉRAL 2023 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des ouvertures de crédits et des virements de crédits en section de fonctionnement sont rendues nécessaires pour l'exécution budgétaire.

Section	Article/chapitre	Libellé	En dépenses	En recettes
Fonctionnement	73123	Taxe droits		24 220 €
Fonctionnement	64111	Pers. titulaire	12 110 €	
Fonctionnement	64131	Pers. non titulaire	12 100 €	
Total			24 220 €	24 220 €

Section	Article/chapitre	Libellé	Augmentation	Diminution
Fonctionnement	R/73123	Taxe droit	95 000 €	
Fonctionnement	R/73122	Taxe additionnelle		-95 000 €
Total			95 000 €	-95 000 €

Section	Article/chapitre	Libellé	Augmentation	Diminution
Fonctionnement	D/65568	Autres	23 737 €	
Fonctionnement	D/62876	Remboursement		-23 737 €
Total			23 737 €	-23 737 €

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE la décision modificative n°2 apportée au budget général 2023 telle que présentée ci-dessus ;

II-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

7) CONVENTION AVEC HALPADES POUR LA GESTION DES RÉSERVATIONS EN FLUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi ELAN du 23 novembre 2018 prévoyait la généralisation de la gestion en flux des contingents de réservation des logements sociaux à la place de la gestion en stock. L'objectif est de permettre une plus grande souplesse dans l'orientation des logements entre réservataires, garantissant ainsi une meilleure articulation entre les priorités d'attributions locales et nationales et les objectifs d'équilibre territorial de l'occupation du parc social. La gestion en flux doit permettre d'optimiser l'adéquation entre l'offre et les besoins, dans le respect des priorités de chaque réservataire.

Monsieur le Maire souligne que le décret 2020-145 du 20 février 2020 impose à chaque bailleur social de signer une nouvelle convention de réservation fixant les modalités pratiques de gestion en flux de leur contingent.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à conclure avec HALPADES.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE la convention à conclure avec HALPADES pour la gestion des réservations en flux, telle qu'annexée à la présente ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

8) DROIT DE PRÉFÉRENCE POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISÉE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier reçu le 15 juillet 2023, Maître Monique PICOLLET-CAILLAT a informé la commune de la vente de la parcelle boisée cadastrée section B n°723 au lieudit « Chez Besson » au prix de 1650 €.

Monsieur le Maire indique qu'au titre de l'article L 331-24 du code forestier la commune bénéficie d'un droit de préférence sur cette vente.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-DÉCIDE d'exercer son droit de préférence sur la vente de la parcelle boisée cadastrée section B n°723 au prix de 1650 €;

II-DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section B n°723 à Mesdames Anne-Marie et Marie-Claude CHEVALLIER au prix de 1650 € ;

III-AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à l'acquisition du bien précité et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et notamment l'acte authentique ;

9) FIXATION DU TARIF D'OCCUPATION DE LA SALLE DE MOTRICITÉ

Des demandes d'utilisation de la salle de motricité sont faites par des associations, entre autres pour des cours de gym... il convient de discuter des modalités d'utilisation de cette salle et du tarif d'occupation. Il est proposé d'envisager des tarifs différenciés s'il s'agit de professionnels, d'association de la commune/ hors commune...un tableau sera présenté lors du prochain conseil.

10) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES TERRAINS DE FOOTBALL

Lors du précédent conseil, Monsieur le Maire avait parlé de l'élaboration d'une convention de mise à disposition des terrains de football avec l'Entente Sportive Amancy Cornier (ESAC) afin de désigner les équipements mis à disposition et les engagements de chacune des parties en présence.

Il propose aux élus d'en prendre connaissance et d'acter la convention finalisée lors du prochain conseil.

11) DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 1^{er} septembre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) a créé une commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), conformément aux dispositions de l'article IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui dispose qu'une CLECT doit être créée entre la communauté de communes appliquant le régime de fiscalité professionnelle unique et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

Monsieur indique que la CLECT sera composée de 19 membres, soit 9 maires des communes membres de la CCPR et 10 représentants (1 par commune et 2 pour la Roche sur Foron).

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I- DÉSIGNE comme représentants au sein de la CLECT M. Michel ROUX et Mme Franca VIVIAND ;

II-CHARGE Monsieur le Maire de notifier à la CCPR le nom des représentants désignés.

12) CONVENTION BIEF DU CHATELET

Monsieur le Maire informe l'assemblée des discussions entamées avec Mme Pauline FONTENAY et M. Olivier BON, riverains du bief du Chatelet sur le territoire de la commune de Pers-Jussy.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention déterminant les implications des parties.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

I-APPROUVE la convention entre la commune de Cornier, Mme Pauline FONTENAY et M. Olivier BON, telle qu'annexée à la présente ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

III-CHARGE Monsieur le Maire à suivre cette affaire.

Monsieur Contat précise qu'il va contacter le SM3A et la police de l'eau pour s'assurer de la conformité des travaux proposés.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

-SIVU espace nautique : Bilan de la saison satisfaisant, fréquentation en légère baisse par rapport à l'année dernière.

-Commission communication :

-Prochaine brève au mois de décembre : Mme DESTERNES propose une réunion le 25/09.

-Communication sur le champion de France de kart à faire sur les réseaux sociaux, la brève n'ayant pas un format approprié, + Mr le Maire propose d'inviter les personnalités de Cornier lors des vœux du maire pour une présentation.

- Discussion sur la scène de Noël dans le sas + se renseigner sur le mode opératoire pour faire fonctionner les luminaires.

-Commission fleurissement :

- Mme DESTERNES souhaiterait qu'une réflexion soit engagée sur le fleurissement dans la commune afin de prendre en compte les sécheresses/ canicules. Il convient de décider si le fleurissement doit être revu à la baisse, auquel cas il faut privilégier des espèces résistantes et peu consommatrices en eau, ou si on arrête le fleurissement. Elle propose de réunir la commission afin d'arrêter une position pour l'année prochaine.

-Commission bâtiments :

- Rappel que la résidence séniors appartient à SEMCODA et non à la mairie

- Arrêté de péril à faire pour la Commanderie

-Commission urbanisme :

- Mr CONTAT Serge fait un point sur les différents dossiers en cours.

-Commission voirie :

- Trottoir de la Bathia : les travaux sont presque terminés, il ne manque plus que les candélabres, la ferblanterie de l'abribus et l'engazonnement fin septembre. Mme BABITCH souligne les retours positifs des habitants de La Bathia.
- Mr CONTAT fait un point sur les travaux en cours et signale que la route d'Arbusigny est barrée.

-Commission voies vertes :

- Mr AEGERTER : réflexion sur l'eau à mener en parallèle avec éventuellement des tuyaux à laisser en réservation pour amener l'eau jusqu'aux jardins partagés.
: travail d'entretien effectué sur certains chemins (chemin de Crêt Torban, de la Commanderie, chemin longeant le chemin de fer...). Demande à Mr CONTAT de remettre de la matière pour finir le travail.

-Mme DUFOURNET indique que la réunion CCPR relative aux sentiers a été décalée et que la présentation des chemins répertoriés sera le 05/10.

-Mr CORCELLE : de nouveau en discussion avec Mr Leprodhomme.

-**SYANE** : lancement de 3 nouveaux services numériques mutualisés et d'une expérimentation autour des objets connectés et des territoires intelligents : la commune n'est pas intéressée.

QUESTIONS DIVERSES

-Plaintes de plusieurs habitants de Cornier au sujet de :

- *la vitesse des camions route du Châtelet ;
- *la divagation de chiens non tenus en laisse : proposition d'un article dans la brève et sur le site internet

Projet apicole : Une habitante de Cornier souhaiterait installer quelques ruches sur un terrain communal et demande l'autorisation du Conseil : recherche d'un terrain adéquat. Intervention de Mr PERROTIN qui indique que l'emplacement doit être choisi avec soin (éloigné de la route, pas de concurrence avec d'autres ruches...) et qui signale avoir vu des frelons asiatiques à Cornier.

-Nombreuses coupures internet signalées par Mr SELLIER.

-Mme DESTERNES : RDV Maire-Médecin à prévoir sur sa demande :point sur son installation + sur l'occupation des locaux attenants.

-Difficultés rencontrées pour se loger en Haute-Savoie : de plus en plus de personnes doivent vivre à l'année dans des véhicules. Mme DESTERNES demande s'il y aurait un endroit sur la commune où ces véhicules pourraient s'installer afin de ne pas gêner la circulation et notamment les manœuvres des engins agricoles (envisager une interdiction de stationner à certains endroits).

-Mr CONTAT fait un point sur les inondations qui ont fait suite aux intempéries et des travaux envisagés pour y remédier.

Prochaines manifestations :

- 22/09 : réunion à Marnaz sur la prévention face aux violences faites aux élus
- 23/09 : vogue de Scientrier- Invitation des élus au verre de l'amitié à 19h30
- 01/10 : fête du cidre
- 13/10 : soirée de la gendarmerie pour la Sainte Geneviève
- 28/10 : soirée théâtre pour Octobre rose- sketches par le théâtre ados d'Amancy en 1^{ère} partie, conférence sur l'impact de la maladie en 2^{nde} partie de Julie Marmoux, psychologue, puis pièce de théâtre « l'insoumise ». Mme BABITCH précise que l'argent récolté sera versé à l'hôpital Lyon Bérard
- 24 au 26/11 : Festival Instants sauvages

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h55 et remercie les membres présents. La prochaine séance aura lieu le **19/10/2023 à 19h30** (prévision prochains conseils : 23/11 et 21/12)

Le secrétaire de séance
Stéphanie DUFOURNET

Monsieur le Maire
Michel ROUX